



achat d'un chiot qui est malade

Par **anatiya**, le **30/03/2013** à **21:50**

bonjour

j'ai vient d'acheter un chiot a un particulier , qui l'avait acheter 10jours auparavent a une eleveuse , cette personne le vendez car sont son fils a developper une allergie .

je l'ai acheter le lundi , le mercredi je regarde son carnet et voie qu'il va etre en retard pour son rappel de vaccin , je decide donc de l'enmener aussitot chez mon veto , afin de lui faire faire et en meme pour faire une visite de controle suite a l'achat , de la mon veto l'osculte et me dit ,-veto: " mais ou avez vous acheter votre chien , madame " - moi:" a un particulier , pourquoi"

-veto" mais , madame votre chien a un souffle au coeur" la me suis ravalé ma salive a deux fois , et la me dit quil faut faire des examun complementaire , et me dit de qu'elle me conseille de ne pas le gardez , de ce faite je decide d'apeler la pezrsonne qui me la vendu et me qu'elle ne savais pas mais dans le son de sa voie sa n'avait pas l'air d'etre le cas , ensuite je contacte l'eleveuse et me dit ha bon , bin pourtant il a eu un examum complet part mon veto , mais mon veto la examiné a l'oreille car il avait pas de stétoscope , et le lendemain les 2 personne me reponde plus au telephone , me raccroche au nez dés que j'apel , et plus de nouvelle , donc que faire svp ?? merci